

# DES CRISES POLITICO-INSTITUTIONNELLES DANS LES DEMOCRATIES AFRICAINES : POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGMES

**Sourou Isai GOGOHUNGA,**

*Université d'Abomey – Calavi (Bénin) / LaReDDA,  
isobasse@gmail.com*

**Eustache Roger Koffi ADANHOUNME,**

*PT/ Université d'Abomey – Calavi (Bénin) / LaReDDA*

## Résumé

*La démocratie, telle que pratiquée en Afrique, est fragile avec des crises institutionnelles qui occasionnent la persistance des violences de toutes sortes, la corruption dans les services publics et les coups d'États institutionnels et militaires. Face à ces malaises démocratiques, l'émergence de nouveaux paradigmes politiques nous semble être la seule issue pour pallier ces nombreuses crises politico-institutionnelles en Afrique. De ce qui précède, il apparaît urgent et salutaire la nécessité d'éduquer les citoyens africains aux valeurs et principes démocratiques. Une telle éducation les prédisposerait à défendre inconditionnellement la démocratie. Ce qui permettrait d'éviter certaines crises qui semblent caractériser les démocraties africaines.*

**Mots clés :** *Afrique, politique, éducation, démocratie.*

## Abstract

*Democracy, as practiced in Africa, is fragile and marked by institutional crises that engender persistent violence in all its forms, corruption within public services, and both institutional and military coups d'état. Confronted with this democratic malaise, the emergence of new political paradigms appears to be the only viable solution to remedy the numerous political-institutional crises affecting Africa. Consequently, there is an urgent and salutary need to educate African citizens on democratic values and principles. Such education would predispose them to defend democracy unconditionally, thereby helping to avert the crises that appear endemic to African democracies.*

**Keywords:** *Africa, politics, education, democracy.*

## Introduction

Après les indépendances et suite à l'échec du parti unique, les États africains sortis de la colonisation ont, pour la plupart, suivi à l'instar des pays colonisateurs, le modèle politique de la

démocratie puisqu'on avait imputé à tort ou à raison le sous-développement de ce continent à un déficit de démocratie. Ce choix était sans doute fondé sur plusieurs raisons aussi internes qu'externes. Autrement dit, l'adoption générale de la démocratie par les pays africains à la suite des indépendances n'était pas un choix stratégique mais une imposition implicite des puissances coloniales. On peut sans doute affirmer que c'était un héritage institutionnel puisque la plupart des constitutions de ces pays africains étaient rédigées sur le modèle de celles des pays colonisateurs. Cette imposition implicite est justifiée également par l'œuvre des élites instruites africaines, qui étaient pour la plupart formées en Europe. Pour traduire ce passage forcé et imposé du monopartisme à la démocratie, Koboudé (2020 : 42) laissera entendre dans son ouvrage *L'horizon africain* : « ...des conférences nationales ont été initiées dès le début des années 1990 dans plusieurs pays africains ébranlés par les ajustements structurels comme le Bénin, le Mali, le Burkina Faso ». Mais il faut noter que le problème fondamental est qu'une vraie démocratie implique le respect de certains principes fondamentaux, celui du contrôle et de validité à la fois concurrentes et complémentaires du peuple de l'expression électorale majoritaire et celui de l'égalité des droits de chacun dans l'exercice de ce contrôle. Ce qui amène le plus souvent à qualifier toute association de démocratique, dès lors que les décisions qui la concernent seront prises en fonction de ces deux principes. Le constat désolant est que nous sommes confrontés de jour en jour à des crises de tout genre qui proviennent pour la plupart de l'ambition démesurée, du refus de l'alternance et de la dictature de certains dirigeants africains. Ces maux qui ruinent nos sociétés africaines d'aujourd'hui plongent l'Afrique dans des situations sombres et horribles. Tous ces fléaux résultent d'une crise totale de la démocratie. C'est dans ce cadre que nous pensons que l'éducation à la culture démocratique, serait une solution pour résoudre les crises politico – institutionnelles dans les démocraties africaines car l'homme est le seul animal qui ne devient humain au sens plein du terme que par l'éducation de qualité et par elle seule.

Il faut entendre homme ici au sens d'« un être raisonnable ayant sagesse dans ses pensées et prudence dans ses actions » (J. A. Comenius, 1952 : 60).

De ce qui précède, il s'ensuit qu'une solution peut être pensée aux différentes crises démocratiques africaines à travers le développement de nouveaux modèles paradigmatiques d'organisation et surtout une éducation aux valeurs démocratiques. Mais pourquoi parle-t-on de crises démocratiques africaines ? Pourquoi la nécessité de l'émergence de nouveaux paradigmes politiques en Afrique ? Nous allons apporter des éléments de réponses à ces multiples questions dans les lignes à suivre. Ces réponses nous conduiront à justifier la primauté des principes universels de la démocratie, d'une part et d'autre part, à mettre en exergue les éléments qui nous font parler des particularités démocratiques en Afrique. Après quoi, nous évoquerons les raisons de la nécessaire émergence de nouveaux modèles paradigmatiques politiques en Afrique pour conjuguer au passé certaines crises.

## **1. Des principes universels de la démocratie aux particularités démocratiques en Afrique**

### ***1.1 Des principes universels de la démocratie***

Le concept démocratie vient de deux vocables grecs « *dêmos* » qui signifie peuple et « *kratos* » qui signifie pouvoir. D'où la démocratie apparaît littéralement comme le gouvernement dans lequel le peuple détient la souveraineté absolue. Pour Pierre Rosanvallon (2008 : 27), « *la démocratie est un régime pluraliste qui implique l'acceptation de la divergence d'intérêts et d'opinions et organise la compétition électorale sur cette base* ».

Des définitions précédentes, la démocratie appartiendrait, de façon générale, à la sphère définie par le processus de prise de décision collective. Ce qui revient à dire que les décisions qui engagent l'association ou la communauté dans son ensemble, doivent être prises par tous les membres qui la composent. La

démocratie, de ce fait, se fonde ainsi sur des principes fondamentaux qui sont entre autres, la séparation des pouvoirs, la consultation régulière du peuple, la transparence gouvernementale et la pluralité des partis politiques. Il s'ensuit que la démocratie est donc un régime politique qui vit de la discussion, de la contradiction des idées ou opinions. C'est en cela que ce régime politique semble faire l'unanimité puisqu'il permettrait d'offrir à tous les individus les mêmes considérations de temps dans les affaires publiques.

De ce point de vue, de multiples raisons justifient l'attachement légitime que le commun des mortels éprouve pour la démocratie. Dans une démocratie digne du nom, la vie de tous les individus est identiquement importante. Ce principe d'égalité fait sans doute de la démocratie l'un des régimes politiques qui protègent les intérêts communs et fait éviter les discriminations. Contrairement à l'aristocratie, la démocratie n'accorde de pouvoir particulier à la richesse. Dans une vraie démocratie, une grande importance est accordée aux débats. Ce qui revient à dire que la liberté d'expression voire le compromis est l'un des rares privilèges de la démocratie. Autrement dit, le principe de la liberté d'expression oblige les citoyens à s'exprimer librement et même à critiquer le gouvernement sans crainte d'être persécutés. De même, la liberté de presse, le droit de vote, la séparation des pouvoirs, la transparence et la responsabilité et l'État de droit sont des principes universels propres à la démocratie.

### ***1.2 Du particularisme démocratique en Afrique***

La situation des démocraties africaines nécessite une attention particulière de tout penseur qui a le souci d'apporter une solution aux maux qui ruinent sa société. C'est ce qui justifie ce paragraphe de notre travail qui est simplement une exclusive exposition des tares des démocraties africaines. Ces tares élucident sans doute le caractère particulier de la démocratie en Afrique. Il faudrait signaler que la réflexion sur ces tares a permis de centrer le débat au niveau de la légalité et de la légitimité démocratiques en

Afrique. En effet, ce sont les élections libres, transparentes et équitables qui devraient permettre de jauger le degré de la démocratie en général et particulièrement dans les pays africains. Mais, le triste constat est que ces élections manquent, dans leur globalité, de toute crédibilité (voire transparence) et mettent même en cause la démocratie. Donc les questions des votes fantaisistes des lois liberticides et exclusives ajoutées au bourrage systématique des urnes et l'alternative du recours aux institutions d'allégeance nous donnent l'occasion de relancer le débat sur la légalité et de la légitimité dans les démocraties en Afrique.

Il faudrait signaler que la légitimité est l'expression parfaite de l'idéal démocratique qui consiste à faire peser chaque citoyen dans les décisions concernant la République. Le concept « légitimité » fait allusion au devoir moral, à l'éthique voire à la justice en général. Tout ce qui est légal peut ne pas être légitime. Qui dit légitime dit justice. Pour Rosanvallon (2008 : 33), il y a trois nouvelles figures de la légitimité qui ont commencé à se dessiner, chacune associée à la mise en œuvre de l'une des approches de la généralité sociale. Il s'agit de la « légitimité d'impartialité (liée à la mise en œuvre de la généralité négative) ; la légitimité de réflexivité (associée à la généralité de démultiplication) ; la légitimité de proximité (suivant la généralité d'attention à la particularité) ».

De façon synoptique, la légitimité priorise l'exercice du pouvoir par la volonté du grand nombre. Cette légitimité va au-delà de la légalité qui peut être clarifiée à son tour comme suit : « *Du latin legalis : relatif aux lois ; en général, caractère de ce qui est conforme aux lois établies et par extensions au droit positif. Dans la mesure où cette conformité n'est évaluée que formellement, par rapport à la lettre du texte de loi, on peut la distinguer de la légitimité qui, au contraire, considère le bien-fondé d'un acte, d'une conduite ou d'une revendication* » (Russ, 2004 : 314).

Le rôle du pouvoir législatif qui est l'un des trois pouvoirs prioritaires d'une démocratie digne du nom est de concevoir et de faire voter des lois qui seront appliquées dans la République. Mais

il ne suffit pas de concevoir les lois et de les faire voter pour faire croire que tout va bien. Le plus important est que ces lois soient justes et équitables. En Afrique, le véritable problème est que l'élection devrait renvoyer à une double logique de distinction et d'identification de la majorité. Ce qui revient à dire que la légitimité devrait être établie dans « *une unité de mesure électorale* » (Rosavalon, 2008 : 33) des voix du plus grand nombre. Ce qui pose le problème de l'implication de chaque individu qui a sous-tendu l'idéal démocratique. Mais malheureusement c'est le contraire que nous observons. Certaines dispositions mises en place conduisent d'une part aux bourrages des urnes et d'autre part à l'alternative du recours aux institutions d'allégeance. Selon le professeur E. R. K. Adanhounmè (2019 : 239), le bourrage des urnes est fait « par les partisans de proximité et les acteurs institutionnels qui forcent les urnes dans le sens de ce que les officines du pouvoir ont décrété de retenir. On fait dire aux urnes ce qu'elles ne disent pas en réalité au terme de décompte des voix, de la compilation des votes citoyens ».

Il faut simplement retenir que les élections ont perdu leur légitimité et leur solennité dans les démocraties africaines en général puisque les pays qui étaient autrefois cités comme exemple comme le Bénin connaissent de grands reculs démocratiques de nos jours. L'histoire devrait-elle donner raison à l'ancien président de la République du Congo, Pascal Lissouba, qui avait affirmé un jour : « *on n'organise pas des élections pour les perdre* » ? De cette affirmation de Lissouba, on pourrait sans doute comprendre de façon explicite que tous les moyens sont bons pour que ceux qui organisent les élections les remportent. Dès lors qu'une élection est organisée pour ne pas être perdue, elle semble perdre toute fiabilité et toute crédibilité voire transparence. C'est ce qui justifierait les cas des fraudes massives lors des élections dans les démocraties africaines et fait parler du particularisme démocratique africain. Le véritable problème est que les chefs d'État africains profitant de la fragilité des institutions étatiques, dupent leur population. Pour se faire facilement réélire, les dictateurs fabriquent de faux opposants

qu'ils financent même pour des élections avec la complicité indéniable de la cour constitutionnelle et l'instrumentalisation de l'armée. La force des dictateurs est d'orienter les services de l'armée à leur intérêt et non vers l'intérêt du peuple. De tout ce qui précède, il y a des raisons qui font parler du particularisme des démocraties africaines.

## **2. De la survenance des crises politico - institutionnelles en Afrique**

### ***2.1 Du caractère particulier des crises démocratiques en Afrique***

Avant de proposer le type de management et d'éducation dont l'Afrique a besoin aujourd'hui pour son essor et surtout pour conjuguer au passé ses différentes crises politico-institutionnelles, il serait capital de montrer qu'il n'y a pas d'alternance démocratique en dehors des élections crédibles et transparentes. Or pour que les élections soient crédibles et transparentes, il faut nécessairement des institutions fortes et indépendantes. Mais la vraie question qui se pose est de savoir s'il est possible de se garder de faire allégeance à celui qui vous a nommé à de haute responsabilité républicaine.

Les réels bouleversements politiques en général, ont commencé en Afrique vers les années 1965 juste quelques années après les indépendances. On assiste à un champ de sacrifices humains avec des atrocités sans nom. Plusieurs coups d'État avec des dégâts considérables ont marqué cette période. Comme le souligne M. P. Hebga (1995 : 25) : « ...*Dans la plupart des États d'Afrique noire, le multipartisme de départ n'a connu qu'une existence éphémère. À la première occasion favorable, une personnalité forte, civile ou militaire, impose un monopartisme autocratique, c'est-à-dire sans démocratie interne, tout reposant sur le fait de prince. Ce dernier est lui-même, dans la plupart des cas, solidement tenu en mains par d'habiles manœuvriers parvenus aux postes - clés du régime. En règle générale, l'homme providentiel commence par suspendre la constitution multipartite et la remplace par une loi fondamentale monopartite à sa dévotion* ».

De ce qui précède, il s'ensuit que ces bouleversements ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'enclenchement du processus démocratique en Afrique. Certes, le passage de la dictature à la démocratie a été effectif mais sans le renforcement des institutions étatiques. Cela a favorisé sans doute le glissement rapide de la démocratie à la tyrannie déguisée. Mais ce passage pourrait être élogieux si seulement si, il avait conduit au développement comme ce fut le cas des pays de l'Asie. Le caractère particulier des crises démocratiques en Afrique s'explique par le fait que ces crises se nourrissent permanemment de la faiblesse des institutions étatiques.

Cette faiblesse des institutions étatiques africaines en général, permet aux chefs d'État de s'éterniser facilement au pouvoir. Il est donc normal de dire que les crises démocratiques africaines sont particulières puisqu'elles sont légitimées par les institutions qui devraient en temps normal travailler à leur éradication.

## ***2.2 De la question du rapport entre les institutions et les acteurs nommés dans les démocraties africaines***

Le débat sur les crises politico-institutionnelles en Afrique ramène le plus souvent à l'ordre du jour, le rapport entre les institutions et les acteurs nommés dans les démocraties en Afrique. À vrai dire, il s'agira de voir la primauté entre concevoir les institutions fortes ou compter sur des personnalités au charisme de despote. Des observations de l'actualité africaine où le pouvoir de l'argent est capable de transformer des saints en diables et des honnêtes gens en malhonnêtes, il semble être risqué de faire confiance à l'acteur politique *« fut-il pourvu d'une âme vertueuse. En étant sujet à tous les accidents des passions voire au despotisme, son âme sera toujours portée à gouverner dans son intérêt propre, à violer l'égalité et la justice »* (Adanhounmè 2019 : 241).

En effet, dans sa réflexion sur les crises de représentation démocratiques en Afrique, le professeur Adanhounmè (2019 : 240) ne s'est pas empêché de poser les questions suivantes *« comment peut-on se libérer de la tutelle de celui qui vous a élevé à une haute responsabilité*

*républicaine ? Dans un espace socio - culturel traversé de part en part par la vertu de la reconnaissance, comment peut-on se garder de faire allégeance à l'âme généreuse qui vous a considéré, aimé en vous nommant à de hautes responsabilités ? Pour faire court, est-il pertinent de nommer ou d'élire en démocratie représentative ? Comment choisir les mandataires en représentation de manière à ce que la finalité ultime de l'action politique se confonde avec l'intérêt général ? ».* Ces multiples questions montrent sans doute que tant que les hommes seront nommés à certains postes stratégiques dans les démocraties représentatives, ils feront toujours allégeance à celui qui les a nommés. D'où le recours aux institutions d'allégeance, qui sont pour la plupart, les commissions électorales et les cours constitutionnelles, sera toujours d'actualité. À preuve, les élections ivoiriennes sensées résoudre la crise politico-militaire ouverte en 2002, enfoncent davantage le clou. Ainsi, le 2 Décembre 2010, Youssouf Bakayoko, le président de la commission électorale proclame Ouattara gagnant. Dès le lendemain, le Conseil Constitutionnel ivoirien de Paul Yao N'Dré réplique en déclarant le président Gbagbo élu avec 51, 45 % des suffrages. Il aura fallu attendre la chute de Gbagbo en Avril 2011 pour que le même Conseil Constitutionnel, s'appuyant cette fois-ci sur les décisions de l'O.N.U. et des institutions africaines, proclame Ouattara président sans pourtant revenir formellement sur sa première décision. De même, la commission électorale nationale autonome du Bénin a déclaré caduques les procès-verbaux de vote des législatives en 2023 en réponse aux réclamations du parti de l'opposition béninoise suite à une présomption de fraude électorale. Cette réponse de la CENA a empêché toute vérification voire décompte des urnes.

Si la démocratie est, au-delà de toute définition, le règne du droit voire loi, il apparaît urgent et indispensable de faire recours aux lois plutôt qu'aux hommes. Autrement dit, c'est dans les lois que devrait résider l'autorité souveraine, garante des institutions fortes. C'est la seule condition pour faire retrouver aux démocraties représentatives africaines leur lustre et leur capacité d'attraction. Il faudrait donc que la supériorité des lois constitutionnelles s'affirme

par la transparence et la publicité comme dans les modèles de démocratie modernes dont l'allusion est souvent faite aux États-Unis et à la Suisse.

### **3. De la nécessaire émergence de nouveaux paradigmes démocratiques en Afrique**

#### ***3.1 De l'éducation démocratique des peuples africains***

La question de l'éducation de qualité est d'une valeur primordiale car cela revient à faire des hommes. C'est pour cette raison qu'au-delà de toute clarification, l'homme est par définition un être disciplinable, car il lui est impossible de devenir humain sans une éducation sérieuse et rigoureuse. Il faut reconnaître que le principal défi de l'humanité aujourd'hui est lié à l'éducation. La société de demain sera sans doute à l'image des citoyens que nous aurons forgés aujourd'hui. L'émergence d'un nouveau leadership africain s'avère important comme solutions idoines aux multiples crises politiques et de leadership que traverse l'Afrique depuis des décennies.

Dans ses réflexions sur la démocratie américaine, Tocqueville (2010 : 62) ne s'est pas empêché d'affirmer « *un des principaux mérites du régime américain est au contraire d'éduquer ses citoyens à la vie démocratique en les faisant participer aux affaires locales* ». Cette forme d'éducation aux valeurs démocratiques est ce qui manque en réalité aux démocraties africaines. Cette éducation démocratique conduira sans doute à développer un amour patriotique basé sur le leadership chez les africains. D'ailleurs pour saisir les enjeux du leadership en rapport avec les crises africaines, on peut rappeler avec Okambawa (2016 : 19) l'adage africain qui dit : « *une armée de lions conduite par un mouton obtiendra de misérables résultats. En revanche, une armée de mouton conduite par un lion peut obtenir des résultats supérieurs. Car la force et l'intelligence sont des facteurs déterminants de différenciation de divers types de leadership* ».

De ces lignes précédentes, on pourrait déduire que tout dépend de la tête. C'est pour cette raison que nous avons jugé

opportun rappeler les qualités et implications dont doivent faire montre les dirigeants africains de demain pour le bien de l'Afrique. En un mot, l'Afrique a besoin plus que jamais d'un meilleur leadership à l'instar de Nelson Mandela. Pour cette raison, nous mettons l'accent sur l'éducation aux valeurs démocratiques comme conditions indispensables à la culture de la paix. Cette éducation aux valeurs démocratiques devrait être centrée sur l'humilité car Selon Wilfrid Okambawa, l'idolâtrie du pouvoir ne saurait être corrigée par de simples recettes de démocratie, mais par un dépouillement de soi, de ceux et celles qui exercent tout pouvoir, qu'il soit séculier ou religieux. Les gens doivent savoir que le leadership sérieux exige beaucoup de mortifications et de sacrifices. C'est pour cette raison que l'éducation démocratique s'impose à tous.

Le développement d'un meilleur leadership des dirigeants africains est une solution aux différentes crises démocratiques qui font de l'Afrique le théâtre des atrocités. Il est démontré que tout gouvernement n'est bon ou mauvais que selon qu'il est bien ou mal administré. Il s'ensuit que le problème de l'Afrique ne se situe pas au niveau des textes constitutionnels mais des dirigeants. Pour cette raison, l'Afrique a besoin des héros, des personnes patriotiques pour la diriger. L'Afrique a besoin pour son essor des leaders éclairés qui savent se mettre au service de leur peuple au lieu se servir de leur peuple.

L'éducation semble être le devoir le plus sacré de l'homme à l'égard de l'homme puisque c'est grâce à elle seule que l'homme peut acquérir réellement les qualités propres à un être humain. On voit clairement que la question de l'éducation aux valeurs démocratiques apparaît très importante pour toute société et surtout pour celle africaine comme approche de solution aux multiples crises institutionnelles et politiques. Cette question est d'autant d'une nécessité indéniable pour les sociétés africaines modernes puisqu' elle est étroitement liée avec les notions de justice, de vérité, d'honnêteté, de vision, de communication, de stratégie et de vertu qui sont des traits caractéristiques de

leadership. D'ailleurs le philosophe Aristote (1979 : 11) en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation dans la résolution des crises sociales, faisait déjà remarquer dès l'Antiquité dans son ouvrage *Éthique à Nicomaque* : « *Ainsi faut-il déjà avoir une bonne éducation morale, si l'on veut entendre parler avec profit de l'honnête, du juste, et en un mot de la politique. Celui-là a une supériorité absolue, qui sait tout par lui-même, sage aussi est celui qui écoute les bons conseils ; mais ne savoir rien par soi-même et ne pas graver dans son cœur les paroles d'autrui, c'est de n'être bon à rien* ». De cette affirmation aristotélicienne, on voit clairement qu'une société ne pourrait donc se développer sans une éducation digne du nom des citoyens qui la constituent et qui seront appelés à la diriger demain. L'Afrique, aujourd'hui confrontée plus que jamais à une crise générale de leadership a besoin d'une éducation sérieuse et rigoureuse de ses citoyens qui seront appelés à relever le défi demain en la sortant de sa léthargie. Donc, pour avoir des lois justes et surtout pour veiller à leur conformité avec les principes de la justice, il faudrait au préalable des hommes éduqués pour jouer le rôle de législateur. C'est clair que le défi actuel de l'Afrique est d'ordre éducationnel.

Les philosophes athéniens avaient très vite compris ce rôle indéniable de l'éducation dans la résolution des crises politiques et sociales. Dans son projet de société idéale, Platon avait consacré une grande importance à l'éducation. Cela s'explique par le fait que seule l'éducation fera des citoyens des hommes sages, capables de respecter et surtout d'œuvrer pour le développement de la cité. C'est pourquoi, elle doit se manifester comme une activité permanente. Elle ne doit donc plus être présentée comme une préparation à la vie mais comme une dimension de toute la vie.

Pour résoudre donc les crises démocratiques en Afrique surtout les questions relatives aux coups d'État constitutionnels et militaires, il serait salutaire que les africains inventent la démocratie à l'africaine. À cet effet, une attention particulière devrait être portée aux systèmes éducatifs ou du moins à la formation des aspirants aux fonctions politiques. Dans ce cadre, le professeur Paulin Hounsounon-Tolin (2015 :43) laisse entendre : « *Nous*

*verrons également que l'éducation qui conduit à la sagesse, et qui fait d'un être humain homme de bien et fils de Dieu, est la même qui confère l'art de la bonne royauté, l'art de la bonne gouvernance dont l'humanisme fait comprendre que le berger qui amène ses brebis à la boucherie est un boucher et que de même le roi qui amène constamment son peuple sur le champ de bataille, comme Alexandre le grand, est un vrai tyran ».*

Cette remarque du professeur Paulin Hounsounon-Tolin est d'une vérité indiscutable et mérite d'être inscrite dans toutes les écoles politiques et éducatives africaines. L'accent doit être mis sur la qualité éducative dans toutes les écoles politique car c'est grâce à une éducation de qualité que nous aurons des politiciens bons et ayant l'amour du prochain. C'est pour cette raison qu'il ne sera pas inutile de rappeler le rôle primordial de l'éducation dans la formation du cadre ou du dirigeant de demain. Le caractère d'un être est sans doute forgé par l'éducation que ce dernier aurait reçue. Ce qui revient à dire que c'est la qualité de l'éducation reçue qui fait de nous un bon leader. Comenius écrivait déjà au XVI<sup>ème</sup> après Jésus Christ dans son *Traité de l'art universel d'enseigner tout à tous* : « *qu'il soit possible même pour une vie de très courte durée de la pousser jusqu'aux limites des plus grandes choses, si on sait l'utiliser, nous est démontré par les exemples de ceux qui, avant l'âge mûr, ont atteint des buts vers lesquels des hommes ayant vécu très longtemps n'osèrent même pas tourner leur regard. Alexandre le Grand mourut dans sa trente-troisième année : non seulement il était très instruit, mais il avait déjà vaincu le monde, moins par la force de ses armes, que par la sagesse de ses desseins et son incroyable rapidité d'exécution qui ne remettait rien au lendemain de ce qui devait être fait le jour même* » (Jean Amos Comenius 1952 : 84-85).

De ce qui précède, il s'ensuit que c'est salutaire de penser une formation digne de nom de ceux qui aspirent diriger les États africains de demain (les citoyens). Cette formation devrait englober tous les domaines permettant de rendre excellent l'individu. Pour ce faire, le leadership et la notion de l'amour du prochain devraient être développés chez tous les citoyens sans exception.

### **3.2 De l'émergence de nouveaux modèles paradigmatiques d'organisation dans les démocraties représentatives africaines**

De l'analyse des crises institutionnelles dans les démocraties représentatives africaines, il en ressort de façon indéniable, l'urgence de l'émergence des institutions libérales et fortes en Afrique. Rappelons que les institutions fortes font sans doute d'un État une société dans laquelle la passion de l'égalité des conditions n'y est nullement éteinte. À l'instar des modèles de démocraties modernes qui sont des références dans le monde, l'Afrique doit impérativement penser de nouveaux paradigmes d'organisation. De ce point de vue, il s'ensuit que ce sont les institutions fortes qui permettent le respect des principes fondamentaux de la démocratie que sont l'égalité des droits et la souveraineté du peuple. Dans une démocratie digne du nom, le principe de la souveraineté du peuple devrait dominer toute la société. Dans sa réflexion sur la modèle de la démocratie américaine, Tocqueville (2010 : 58) laisse entendre « *le régime démocratique est, par définition, celui où le peuple est souverain, c'est-à-dire celui où il n'existe pas de pouvoir qui soit supérieur à celui du peuple* ». L'auteur de l'ouvrage politique *De la démocratie américaine* montrera plus loin dans ses réflexions que ce principe n'est pas en lui-même nouveau « *mais la démocratie lui donne une portée sans précédent, en reconnaissant explicitement qu'il est au fondement de tous les régimes politiques* » (Tocqueville, 2010 : 58). Cette souveraineté du peuple est justement ignorée dans les démocraties représentatives africaines. C'est pour cette raison que l'émergence de nouveaux modèles paradigmatiques d'organisation s'impose aux démocraties représentatives africaines. À défaut d'innover, il faut aller à l'école des modèles de référence.

Pour Tocqueville, « en Amérique, le principe de la souveraineté du peuple n'est point caché ou stérile comme chez certaines nations ; il est reconnu par les mœurs, proclamé par les lois ; il s'étend avec liberté et atteint sans obstacles ses dernières conséquences » (Tocqueville, 2010 : 58). Ce principe fondamental

de la démocratie est étroitement lié avec celui de l'égalité des droits. Ce respect indéniable du principe de la souveraineté du peuple en Amérique fait de l'Amérique l'un des modèles mondiaux de la démocratie à l'instar de la Suisse qui est considéré comme le plus démocratique au monde. À cet effet, Tocqueville affirme « lorsqu'on veut parler des lois politiques des États-Unis, c'est toujours par le dogme de la souveraineté du peuple qu'il faut commencer » (Tocqueville, 2010 : 59). Il renchérit un peu plus loin dans le même ouvrage « s'il est un seul pays au mode où l'on puisse espérer apprécier à sa juste valeur le dogme de la souveraineté du peuple, l'étudier dans son application aux affaires de la société et juger ses avantages et ses dangers, ce pays –là est assurément l'Amérique » (Tocqueville, 2010 : 59). Contrairement aux démocraties représentatives africaines où le peuple est représenté par des élus voire des députés qui parfois agissent en son nom sans sa surveillance immédiate (ce qui fait d'ailleurs parler des crises de représentation), en Amérique « la société y agit par elle-même et sur elle-même » (Tocqueville, 2010 : 60). Selon l'analyse de Tocqueville, en Amérique, le peuple est au cœur de tout. Dans son essai de résumer les conditions électorales aux États-Unis, Tocqueville affirme « *le peuple participe à la composition des lois par le choix des législateurs, à leur application par l'élection des agents du pouvoir exécutif ; on peut dire qu'il gouverne lui-même, tant la part laissée à l'administration est faible et restreinte, tant celle-ci se ressent de son origine populaire et obéit à la puissance dont elle émane. Le peuple règne sur le monde politique américain comme Dieu sur l'univers. Il est la cause et la fin de toutes choses ; tout en sort et tout y absorbe* » (Tocqueville, 2010 : 60).

Pour démontrer l'aspect absolue du principe de la souveraineté du peuple (ce qui manque aux démocraties représentatives africaines) aux États – Unis, Tocqueville affirme « en Amérique, le peuple nomme celui qui fait la loi et celui qui l'exécute ; lui-même forme le jury qui punit les infractions à la loi ... » (Tocqueville, 2010 : 85). Ce pouvoir souverain détenu et exercé par le peuple est l'une des forces de la démocratie américaine et mérite d'être imité dans les démocraties

représentatives africaines ou presque tous les chefs des institutions sont nommés par le pouvoir exécutif. Ce qui occasionne le problème des institutions d'allégeance évoqué plus haut. De ce qui précède, il s'ensuit que l'émergence de nouveaux modèles paradigmatiques dans les démocraties représentatives africaines s'avère comme une solution au mal d'élection dans ces démocraties.

## **Conclusion**

Au terme de notre analyse, on peut retenir que la démocratie, de façon générale se fonde sur des principes fondamentaux qui sont entre autres, la séparation des pouvoirs, la consultation régulière du peuple, la transparence gouvernementale et la pluralité des partis politiques. Ce qui revient à dire qu'elle est un régime politique qui vit de la discussion, de la contradiction des idées ou opinions. C'est en cela qu'elle semble faire l'unanimité car elle permettrait d'offrir à tous les individus sans exception d'intervenir dans les affaires publiques.

Mais en Afrique, certains aspects rendent particulière la pratique démocratique. Par exemple, les élections libres, transparentes et équitables qui devraient permettre de jauger le degré de la démocratie deviennent une chimère de jour en jour. Le triste constat est que ces élections manquent, dans leur globalité, de toute crédibilité (voire transparence) et mettent même en cause la démocratie. Donc la question des votes fantaisistes des lois liberticides et exclusives ajoutés au bourrage systématique des urnes et l'alternative du recours aux institutions d'allégeance nous donnent l'occasion de relancer le débat sur la question de la légalité et de la légitimité dans les démocraties en Afrique.

De ce point de vue, de multiples raisons justifient la particularité des crises institutionnelles des démocraties africaines. Cette particularité des crises institutionnelles africaines est renforcée par la faiblesse des institutions. Ces crises remettent en doute la question de l'alternance démocratique en Afrique. C'est

dans ce cadre que l'émergence de nouveaux paradigmes d'organisation s'impose aux démocraties africaines. En effet, Enfin, les événements politiques sur le continent africain continuent de se dérouler tant bien que mal sans que les dirigeants africains donnent le sentiment de détenir la clé de solutions efficaces. Il est nécessaire de rêver l'émergence d'un autre type de leaders africains et surtout d'une éducation des citoyens à la vie démocratique en leur faisant participer aux affaires locales. De plus, comme remède aux crises institutionnelles démocratiques, un appel urgent doit être lancé au rôle d'éclaireur que devrait jouer tout intellectuel africain surtout ceux qui se réclament disciples de Socrate. C'est ce qu'on pourrait appeler le devoir de vérité de l'intellectuel africain. Enfin comme Tocqueville, on pourrait répéter « *il ne dépend pas des hommes que la démocratie triomphe, mais il dépend de leur vertu et de leur sagesse qu'elle donne naissance à des institutions libres et stables...* » (Tocqueville, 2010 : 12).

## Références bibliographiques

**ADANHOUNME Eustache Roger Koffi**, 2019, « Rotation, alternance politique dans les démocraties africaines : des crises de représentation au principe constitutif », in *Annales de la faculté des sciences humaines et sociales de l'Université d'Abomey-Calavi*, volume 3, pp. 233-251

**BEETHAM David et BOYLE Kevin** 1995. *Démocratie questions et réponses*, les ateliers de l'UNESCO, Paris

**BOULAGA Fabien Eboussi**, 2000. *Les Conférences Nationales en Afrique noire une affaire à suivre*, Éditions Karthala, Paris

**CASSIN Barbara** (dir), 2004. *Vocabulaire européen des philosophies*, dictionnaire des intraduisibles, Le Seuil/ Le Robert, Paris

**CHEVALLIER Jean –Jacques**, 1970. *Histoire de la pensée politique*, Tome 1 – De la Cité – État à l'apogée de l'Etat – Nation monarchique, Payot, Paris

- COMENIUS Jean Amos**, 1952. *La Grande Didactique*, traité de l'art universel d'enseigner tout à tous, Introduction et traduction par J.-B. Piobetta, PUF., Paris.
- HEBGA Meinrad**, 1995. *Afrique de la raison Afrique de la foi*, Éditions Karthala, Paris, 207p.
- HOUNSOUNON-TOLIN Paulin**, 2015. *Devoir de vérité de l'intellectuel universitaire. Réfutations philosophiques*, Éditions Clé, Yaoundé, 158p.
- KABOU Axelle**, 1991. *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, L'Harmattan, Paris
- KOBOUDÉ Sophonie**, 2020. *L'horizon africain*, Amazone Fulfillment, Poland, 67p.
- KOULIBALY Mamadou** 2008. *Leadership et développement africain : Les défis, les modèles et les principes*, L'Harmattan, Paris
- OKAMBAWA Wilfrid Kolorunko Sj**, 2016. *Le superleadership par le dépouillement et l'amitié (Jn 3,30)*, Lux Africai, Dakar, 228p.
- ROSANVALLON Pierre** (2008). *La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Éditions du Seuil, 367p.
- RUSS Jacqueline (Dir)**, 2004. *Dictionnaire de Philosophie*, 4<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Armand Colin, Paris, 545p.
- TOCQUEVILLE Alexis**, 2010. *De la démocratie en Amérique*, Choix de textes, introduction, notes, bibliographie, glossaire et dossier par Phillippe Raynaud, Flammarion, Paris